RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE – Union – Discipline – Travail
Institut National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny (INP-HB)
BP 1093 Yamoussoukro – inphb.edu.ci

POLITIQUE DE RÉDUCTION DES PLASTIQUES ET DES PRODUITS JETABLES

Plastic and Disposable Items Reduction Policy

Référence	INP-HB/DG/POL/ODD/03/2026
Adoptée par	Décision du Directeur Général n° ……. du 02/11/2026
Dernière révision	02/10/2026
Service responsable	Service en charge des affaires générales de l'INP-HB, en lien avec le service hébergement et restauration
ODD concernés	ODD 12 (cibles 12.5) ; ODD 14 (cible 14.1) ; ODD 15
Indicateurs THE couverts	15.4.2 ; 12.2.5 ; 12.2.6 ; 12.2.7 ; 12.2.8 ; 14.4.2

Article 1 – Objet

L'INP-HB s'engage à réduire les déchets plastiques et l'usage des produits jetables sur l'ensemble de ses sites, et à étendre cette exigence à ses services externalisés et à ses fournisseurs. Cette politique contribue aux ODD 12, 14 et 15.

Article 2 – Champ d'application

La présente politique s'applique à les écoles de l'INP-HB – École préparatoire aux grandes écoles (EPGE), École supérieure des mines et de géologie (ESMG), École supérieure des travaux publics (ESTP), École supérieure d'industrie (ESI), École supérieure de la chimie, du pétrole et de l'énergie (ESCPE), École supérieure de commerce et d'administration des entreprises (ESCAE), École supérieure d'agronomie (ESA), École de formation spécialisée et de perfectionnement des cadres (EFSPC), École supérieure de l'aéronautique et du spatial (ESAS) –, les écoles doctorales (ED STI – Sciences et techniques de l'ingénieur ; ED SAPT – Sciences agronomiques et procédés de transformation), les centres d'excellence (CEA-VALOPRO, CEA-MEM), les laboratoires, ateliers, l'usine-école, la ferme expérimentale de l'ESA, les résidences universitaires, les restaurants, les services administratifs et techniques, sur l'ensemble des sites de l'INP-HB (campus Sud, Centre et Nord de Yamoussoukro, antennes et sites annexes). Elle s'impose aux personnels, aux étudiants et aux visiteurs, ainsi qu'aux prestataires, concessionnaires et fournisseurs intervenant pour le compte de l'INP-HB.

Article 3 – Références

La présente politique s'appuie notamment sur les textes suivants :

- Décret n° 2013-327 du 22 mai 2013 portant interdiction de la production, de l'importation, de la commercialisation, de la détention et de l'utilisation des sachets plastiques
- Arrêté n° 065/PM/CAB du 19 février 2014 déterminant les modalités d'application du décret n° 2013-327
- Loi n° 2023-900 portant Code de l'environnement du 23 novembre 2023
- Loi n° 2014-390 du 20 juin 2014 d'orientation sur le développement durable

Article 4 – Définitions

Au sens de la présente politique, on entend par :

- **Plastique à usage unique :** produit fabriqué entièrement ou partiellement en plastique, conçu pour être utilisé une seule fois (bouteilles, gobelets, pailles, couverts, assiettes, sachets, films).
- **Produit jetable :** tout article destiné à être jeté après une seule utilisation, quel que soit son matériau.

Article 5 – Engagements

Par la présente politique, l'INP-HB prend les engagements suivants.

5.1. Réduction des déchets plastiques sur le campus

L'INP-HB réduit les déchets plastiques sur le campus : suppression progressive des bouteilles et sachets plastiques à usage unique dans les restaurants, cafétérias et événements, mise à disposition de fontaines d'eau, tri et valorisation des plastiques collectés.

Objectif : aucune bouteille d'eau plastique à usage unique lors des réunions et cérémonies officielles à compter de l'entrée en vigueur de la présente politique ; réduction progressive des plastiques à usage unique achetés par l'INP-HB.

5.2. Réduction des produits jetables

Les gobelets, couverts et contenants jetables sont remplacés par des articles réutilisables ou compostables dans les restaurants, cafétérias et services ; la vaisselle réutilisable est la règle lors des événements.

5.3. Extension aux services externalisés

Les exigences de la présente politique sont intégrées aux contrats de concession des restaurants universitaires, de la cafétéria et des prestataires d'événements.

5.4. Extension aux fournisseurs

Les cahiers des charges des achats privilégient les produits sans emballage plastique superflu, les emballages consignés, réutilisables ou recyclables.

5.5. Plan d'action de réduction des déchets plastiques

Un plan d'action annuel fixe les mesures, les responsables et les cibles chiffrées ; ses résultats sont publiés dans le rapport ODD.

5.6. Eau potable gratuite

L'INP-HB installe et entretient des points d'eau potable gratuits dans les bâtiments d'enseignement, les résidences et les restaurants, afin de limiter l'achat d'eau en bouteille.

Article 6 – Mise en œuvre

Pour la mise en œuvre de la présente politique, l'INP-HB prévoit les actions suivantes :

1. Diagnostic initial des plastiques et jetables consommés (achats, restaurants, événements).
2. Installation de fontaines d'eau potable et distribution de gourdes aux nouveaux étudiants.
3. Extension à l'ensemble des sites du tri sélectif lancé à titre pilote par le CEA-VALOPRO en mars 2025, et convention avec une filière de recyclage ou de valorisation des plastiques.
4. Révision des contrats de concession à leur renouvellement.

Article 7 – Rôles et responsabilités

- **Direction générale :** adopte la politique et alloue les moyens.
- **Le service en charge des affaires générales de l'INP-HB:** pilote le plan d'action et le suivi.
- **Service des marchés :** intègre les clauses dans les contrats et cahiers des charges.
- **Concessionnaires et prestataires :** appliquent les exigences contractuelles.
- **Clubs environnement et étudiants :** relaient les campagnes de sensibilisation.

- **Comité ODD :** suit les indicateurs.

Article 8 – Suivi et indicateurs

Les indicateurs clés en lien avec la réduction des plastiques et des produits jetables sont mesurés chaque année par le service responsable, transmis au Comité ODD et publiés dans le rapport ODD de l'INP-HB.

Article 9 – Sensibilisation et formation

Campagnes annuelles « campus sans plastique » avec les clubs étudiants, affichage aux points de vente et actions lors de la Journée mondiale de l'environnement.

Article 10 – Révision

La présente politique est revue au moins tous les trois (3) ans, ou plus tôt en cas d'évolution réglementaire, d'incident significatif ou de recommandation du Comité ODD. La date de dernière révision est mise à jour en première page.

Article 11 – Publication et entrée en vigueur

La présente politique entre en vigueur à la date de sa signature. Elle est publiée sur le site internet de l'INP-HB (inphb.edu.ci), où elle reste librement accessible, et portée à la connaissance des personnels, des étudiants et des prestataires concernés.

Fait à Yamoussoukro, le 02/11/2026

Le Directeur Général

Dr Moussa Abdoul Kader DIABY